

## Plus de passeport pour prouver l'entrée reguliere

Par loua, le 06/02/2008 à 18:59

mon ami qui est brésilien n a plus son passeport pour prouver qu il est rentré en situation reguliere sur le territoire!mais nous savons qu il y a un accord entre la france et le bresil qui est que la france n exige pas de visa pour un court sejour ou qu il donne droit a un visa 3 MOIS automatiquement, je ne sais pas exactement cependant je sais qu il y a un accord france bresil! ou puis je trouver cette accord pour le montrer a la prefecture?